

Procès-verbal  
Séance du Conseil  
Municipal  
Du 17 mars 2021

**Présents :** Mesdames LALOUP Bernadette, PETIT Sophie, SIEURIN Claire-isabelle et WARMÉ Isabelle

Messieurs GAFFE Jérôme, HÉNIN Olivier, LUGINBUHL Alexandre, MAILLARD Eric, MALLARD Jacques et OLIVIER Denis

**Absents :** Madame BLARD Marie-Line pouvoir à Madame PETIT Sophie

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-sept mars, à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle du Conseil sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures 00 sous la présidence de Madame Sophie PETIT, Maire.

Monsieur Jérôme GAFFE est élu secrétaire de séance.

**Adoption du Procès Verbal du 12 février 2021 :**

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2021 est adopté à l'unanimité.

**Compte administratif 2020 :**

Monsieur MALLARD Jacques, doyen d'âge, prend la présidence de l'assemblée et présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2020 de la commune comme suit et déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020 par Monsieur JACOB, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibérations  
n° 2021-005**

**Résultat de l'exercice 2020 :**

En Fonctionnement :

- Dépenses : - 212 944,57 €
  - Recettes : + 298 178,20 €
- 
- + 85 233,63 €

En Investissement :

- Dépenses : - 213 702,21 €
  - Recettes : + 25 552,93 €
- 
- 188 149,28 €

## Résultat de clôture 2020 :

Délibérations  
n° 2021-006

En section de Fonctionnement :	+ 116 271,65 €	résultat 2019
	+ 85 233,63 €	résultat 2020
	_____	
	+ 201 505,28 €	résultat de clôture
En section d'Investissement :	+ 409 386,02 €	résultat 2019
	- 188 149,28 €	résultat 2020
	_____	
	+ 221 236,74 €	résultat de clôture

## Affectation de résultat

Délibérations  
n° 2021-007

A l'unanimité, le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020, constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 201 505,28 € et un excédent d'investissement de 221 236,02 € et qu'il n'y a pas de besoin de financement en recette d'investissement décide de reporter en recette de fonctionnement R 002 la somme de 201 505,28 € et en recette d'investissement R 001 la somme de 221 236,02 €.

## Présentation de l'agent communal :

Madame Le Maire a procédé au recrutement de l'agent communal. Elle a invité M Tim Duval à se présenter au Conseil Municipal. Un tour de table est réalisé pour permettre à chacun de faire connaissance.

## Acceptation d'un leg :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été désignée légataire d'une maison située chemin de Hyaumet. Le propriétaire était résident secondaire depuis 30 ans et participait régulièrement aux manifestations communales.

Madame Le Maire présente des photos du bien. Il est constitué d'une maison d'habitation sur sous-sol, d'un puits, d'un atelier et d'un garage. Une visite du lieu sera organisée après le départ des meubles.

Madame Claire-Isabelle Sieurin précise qu'il s'agit d'une chose rare surtout avec un bien en bon état. La maison est saine et des travaux ont été régulièrement effectués. Les legs sont plutôt à destination des associations.

Madame Le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal sur ce leg. Elle précise que de son point de vue il serait déplacé de vendre cette propriété. Il faut prévoir des travaux de rénovation mais la propriété pourrait être mise en location. Eventuellement en 2 lots car la propriété est grande.

Monsieur Olivier Hénin demande qui a la charge de vider la maison. Madame Le Maire répond que la maison sera vidée par la compagne et le neveu. Monsieur Olivier Hénin indique que cela peut avoir un coût. Madame Claire-Isabelle Sieurin répond que les meubles appartiennent à sa compagne et qu'elle les reprend.

Madame Bernadette Laloup indique que ces dernières années, il n'y a plus de legs mais plutôt des donations. Monsieur Denis Olivier précise que les legs ne sont pas toujours sains alors que là, la maison est entretenue. Madame Claire-Isabelle ajoute que l'on peut retracer tout l'historique de la propriété avec le voisin.

Monsieur Denis Olivier demande si le grenier pourrait être aménagé pour faire venir une famille en cas de location. Madame Claire-Isabelle alerte sur les toitures à 4 pans qui souvent manquent de place. Madame Sophie Petit propose de réfléchir à un aménagement habitable au sous-sol.

Madame Claire-Isabelle Sieurin demande de vérifier si la commune peut bénéficier des subventions de l'Anah. Monsieur Olivier Hénin répond que les subventions Anah conditionnent le loyer et le profil de locataire.

Monsieur Olivier Hénin trouve dommage de partir sur un projet de location. Il pense que c'est l'occasion de réfléchir à un projet de village pour retraité. La maison pourrait être utilisée pour l'infirmière et les pièces de vie commune. Cela permettrait de garder les personnes âgées sur la commune tout en libérant leur habitation devenue trop grande. Monsieur Eric Maillard ajoute qu'il faudra réaliser les commodités aux alentours.

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'elle se rendra au domicile de la compagne pour lui présenter ses hommages et remerciements. Elle va recueillir l'avis de la compagne et du neveu sur la forme de commémoration qui leur conviendrait.

#### **Délibération travaux maison Moisson :**

Madame Le Maire donne lecture du projet de délibération nécessaire aux demandes de subvention. Elle expose que le projet d'acquisition et de réhabilitation d'une maison communale délibération 2020/003 du 17 janvier 2020 est devenu caduque en raison de l'annulation du projet de création d'une MAM. Madame le Maire rappelle qu'à l'issue de la réunion de travail du 7 novembre 2020, il a été décidé de transférer la mairie dans la maison dite "maison Moisson".

**Délibérations  
n° 2021-003**

Madame Bernadette Laloup s'interroge sur la faisabilité du projet. Monsieur Olivier Hénin demande s'il n'est pas préférable de démolir et partir sur un projet de construction neuve. Monsieur Eric Maillard est également favorable à un projet de construction neuve après démolition.

Madame Sophie Petit rappelle que le conseil précédent a pris contact avec un architecte pour un projet de MAM et qu'une convention a été signée avec l'architecte. Madame Le Maire a repris contact avec l'architecte en début d'année afin de relancer le nouveau projet. Monsieur Jérôme Gaffé propose de consulter l'architecte sur la faisabilité de la rénovation.

Monsieur Alexandre Luginbuhl relève que la commune a besoin d'un projet de MAM et que la commune manque d'assistantes maternelles. Monsieur Denis Olivier répond qu'il est possible de trouver une autre solution que la maison Moisson si la commune recevait une demande pour un projet de MAM mais qu'il faut trouver les personnes qui ont envie de la faire. Madame Claire-Isabelle Sieurin alerte sur les coûts élevés pour la construction d'une MAM en raison des normes. Monsieur Denis Olivier propose de louer un bâtiment modulaire en attendant la construction d'une MAM et de faire un appel à projet pour voir si des personnes souhaitent créer une MAM sur la commune.

Madame Isabelle Warmé estime que raser la maison pour une construction neuve pourrait dénaturer tout l'entourage. Monsieur Alexandre Luginbuhl propose de regarder sous l'enduit pour connaître le type de construction existant.

Monsieur Olivier Hénin pense que les subventions seront identiques l'an prochain.

Madame Bernadette Laloup demande s'il existe des plans du projet. Monsieur Alexandre Luginbuhl demande ce qui est prévu pour le terrain.

Madame Le Maire répond que les plans ont été présentés à la réunion de travail et que pour le terrain l'idée retenue est la création d'un module de sport et la création d'un parking. Cette étape sera travaillée dans le cadre de l'aménagement de la Place.

Monsieur Eric Maillard est d'accord pour lancer les demandes de subventions si le projet peut être arrêté mais il demande la présentation d'un projet de construction neuve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver le projet concernant l'acquisition et la réhabilitation d'une maison communale et de charge le Maire de solliciter les subventions susceptibles d'être allouées.

Une nouvelle réunion de travail sera organisée avec l'architecte à partir de 19h.

### **Délibération proposition d'achat d'une parcelle en fermage :**

Madame Claire-isabelle Sieurin et Monsieur Denis Olivier se retire le temps de la délibération.

Madame Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Xavier Roquet qui se propose d'acheter la parcelle A155 pour laquelle il possède un bail rural. Elle explique que Monsieur Xavier Roquet est en cours de cession de son exploitation.

Les membres du Conseil Municipal s'interrogent sur le bienfondé de se séparer du patrimoine de la commune. Monsieur Alexandre Luginbuhl estime qu'il n'y a pas d'intérêt pour la commune de vendre cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 1 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions de ne pas vendre la parcelle A155.

### **Divers**

Monsieur Alexandre Luginbuhl souhaite faire remonter au Sivos que les factures destinées à la cantine de novembre, décembre et janvier n'ont toujours pas été honorées à ce jour. Madame Le Maire appellera le Président du Sivos pour le lui signaler.

Monsieur Olivier Hénin a pris connaissance du mail sur la mensualisation. Il signale que le message sur internet ont disparu. Il a rencontré la présidente des parents d'élèves qui lui a indiqué qu'ils n'étaient pas favorables à la mensualisation. Monsieur Denis Olivier estime que les sujets du Sivos ne sont pas à discuter au Conseil Municipal. Monsieur Olivier Hénin répond que le Conseil Municipal à des représentants au Sivos et qu'ils doivent remonter les problèmes. Madame Bernadette Laloup répond que ses remarques sont prises en compte et répéter en réunion de Sivos mais que les délégués n'ont pas de moyens d'agir.

Monsieur Alexandre Luginbuhl informe le Conseil Municipal qu'il ouvre une nouvelle boutique fin mars/début avril qui proposera des produits fermiers locaux. Il espère être épaulé pour la communication par la municipalité pour l'ouverture. Madame Sophie Petit indique qu'un travail est en cours sur le plan de la commune avec référencement des entreprises. Un groupe de travail va être nécessaire pour avancer sur le sujet. Monsieur Alexandre Luginbuhl souhaite que son point de vente soit indiqué. Madame Sophie Petit précise qu'il ne faut pas confondre les panneaux directionnels et les panneaux publicitaires. Monsieur Denis Olivier ajoute que si l'on met en place des panneaux directionnels, il faut les proposer à tout le monde. Monsieur Jérôme Gaffé propose d'envoyer un courrier ou un mail à l'ensemble des artisans et commerçants du village.

Madame le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.  
La séance est levée à 21h20

PETIT Sophie	OLIVIER Denis	
GAFFE Jérôme	MAILLARD Eric	LUGINBUHL Alexandre
MALLARD Jacques	HÉNIN Olivier	SIEURIN Claire-Isabelle
LALOUP Bernadette	WARME Isabelle	